

Département de La Creuse
Evolis 23

Réunion du Comité du 10 avril 2024

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT FIEL le 10 avril 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1^{ère} convocation : 20 Mars 2024 – absence de quorum

Date 2^{ème} convocation : 4 Avril 2024

Présents : AUBERT Patrick ; AUDONNET Jean Louis ; AUGER Pierre ; BARNAUD François ; BERTRAND Alain ; BOISRAMIÉ Guy ; BOQUET Jacques-André ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; HIVERT Eric ; LABESSE Jean Claude ; MONDON Thierry ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VIARD Philippe ; WOUTERS Christian.

Suppléants : BROUTÉ Carine ; CARDEAUD Daniel ; DINDAULT Gérard ; MARCELLAUD Eric ; PASQUIGNON Jean-Luc ; RENARD Antoine ; RENGAR Jean-François ; TIXIER Michel ; VALLES François ; VERGNAUD Didier.

Excusés : AUDOUX Patricia ; BARBAIRE Jean Luc ; BARDET Didier ; BERSET Pierre ; BIESSE Pascal ; BLED Nicole ; BONNAUD Jacques ; BOURSAULT Sébastien ; BROGNARA Myriam ; BRUNATI Gilles ; CHAUMETTE Raymond ; COUCAUD Anthony ; DEGRAEVE Gérard ; DESSALLES Patricia ; GENEVOIS J-François ; GLENISSON M-Claude ; LEJEUNE Etienne ; MEDOC Anne ; PETITJEAN Daniel ; PICHON Sabine ; RANJON Nathalie ; RICHIN Denis ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

RICHIN Denis donne pouvoir à VERGNAUD Didier
PICHON Sabine donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
VELGHE Jacques donne pouvoir à BARNAUD François
PETITJEAN Daniel donne pouvoir à CHAVANT Philippe
BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
GENEVOIS J-François donne pouvoir à LABESSE J-Claude
MEDOC Anne donne pouvoir à AUBERT Patrick
DEGRAEVE Gérard donne pouvoir à DELAPORTE Fabrice
GLENISSON M-Claude donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

DELIBERATION n°2024-02-032

Collège : Affaires Générales

	Physique	Voix
Membres	141	229
Présents	41	69
Pouvoirs	9	21
Votants	50	90

Code nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Tableau des effectifs – Tableau des emplois
Recrutement Référents REP

Le tableau des emplois

Monsieur Le Président indique que dans les évolutions structurantes à venir de la gestion des déchets, la loi AGECE de 2020 a prévu une augmentation importante du nombre de REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Les Eco-

organismes sont donc plus nombreux, couvrant parfois plusieurs REP ou à l'inverse chaque REP étant couverte par plusieurs d'entre eux. Pour Evolis 23, contractualiser pour une REP signifie des enlèvements directs de déchets ou un soutien financier pour mettre en place la solution de leur traitement. Chaque contractualisation implique des relations à installer avec l'éco-organisme retenu, des engagements de suivi de la filière ou des prescriptions techniques à tenir. La montée en puissance des REP et du travail nécessaire associé, souvent dispersé entre différents agents, génère de plus en plus de non-respects d'optimisations demandées ; de ratés d'opportunités ponctuelles d'acquisition de matériel ou d'outils de com, voire de pertes de soutiens, estimées à 16000€/an. Par ailleurs, 13 REP sont actuellement en place pour Evolis 23, 4 nouvelles sont envisagées pour 2024/2025 dont la REP PMCB particulièrement complexe. Enfin, les nouveaux EPCI adhérents ont confirmé leur intérêt pour un soutien au déploiement des REP sur leur territoire ou au remplissage de la matrice comptacout, justifiant ainsi de la création d'un emploi à temps plein, de catégorie A (profil ingénieur).

M le président propose donc de créer un emploi de « référent REP » au tableau des emplois

Le tableau des effectifs

Pour mémoire, ce tableau recense l'ensemble des grades dont il est nécessaire de disposer pur permettre la présence ou le recrutement d'agents sur les emplois présents au tableau des emplois.

Pour permettre le recrutement de ce référent REP, il est nécessaire de créer les grades correspondants le cadre d'emploi des ingénieurs, soit :

- *Ingénieur*
- *Ingénieur principal*



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De créer un emploi de *réfèrent REP* (poste de catégorie A) au tableau des emplois
- D'approuver le tableau des emplois ainsi modifié
- Pour permettre le recrutement de ce référent REP, de créer au tableau des effectifs les grades correspondants dans le cadre d'emploi des ingénieurs, soit :
 - 1 poste d'Ingénieur
 - 1 poste d'Ingénieur Principal
- D'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à ce recrutement.
- Les dépenses inhérentes à la création de cet emploi sont inscrites au budget

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 16 AVR. 2024

